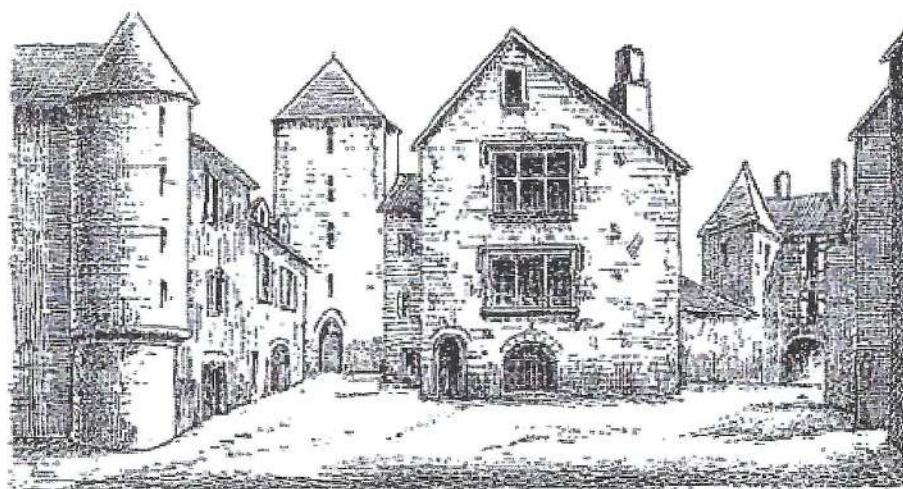


# Le commandeur Israël de Mossier et l'Ordre de Malte au XVIIIe siècle



SALERS.  
La Maison des Templiers.

## La Maison du Commandeur (Dite des Templiers) A Salers

Stéphane Veyret  
Guide Conférencier  
Association du Musée de Salers

## Israël de Mossier, commandeur de l'Ordre de Malte :

Il naquit à Salers le 1<sup>er</sup> juillet 1685, puis baptisé en l'église de Salers le 4 juillet. Avant-dernier né d'une famille de 14 enfants Il est le fils d'Israël de Mossier, avocat en parlement, sieur de Fumel, viguier<sup>1</sup> pour les terres du comte de Caylus et bailli de Salers (décédé en 1703), et d'Antoinette Bertrandy (décédée le 16 juillet 1712), veuve au moment de la présentation de son fils auprès de l'Ordre des Chevaliers de Malte.

A l'exemple des nombreux cadets de familles de l'aristocratie locale ou bourgeoise, il aspire à servir dans la prestigieuse institution de l'Ordre des chevaliers de Malte. Hors titre de noblesse, il ne peut qu'accéder comme *servant d'armes*, une catégorie auxiliaire d'hommes occupés traditionnellement à la bonne gestion des hospices, et au service auprès des chevaliers, pouvant aussi prétendre à l'administration de commanderies subalternes et au titre de chevaliers. Ils sont également appelés comme combattants dans l'infanterie de l'Ordre.

Une enquête pour la réception du jeune Mossier dans l'Ordre est menée à Salers par les chevaliers Balthazar de Dienne-Chavaniac et Jean-Joseph de Caissac, envoyés à la demande de frère Jean Labeaume de Forsat, commandeur de Feuillet et lieutenant général du roi, agissant pour son éminence le Grand Maître Dom Raymondo Perellos y Roccafull. Les délégués ci-dessus nommés séjournent à l'auberge d'Antoine Martinon portant enseigne « l'Ecu de France ».

Pierre Laporte, Martin de Cheyvalle, Jacques Rolland et Jacques Antoine de Chazettes, tous les quatre avocats, témoignent en faveur du sieur de Mossier. Les commissaires consentent et approuvent alors la personne d'Israël de Mossier, par un procès verbal signé en l'hôtel Saint-Georges à Lyon, le 12 novembre 1711<sup>2</sup>.

C'est ainsi que nous pouvons affirmer (alors que les documents nous manquent) qu'Israël de Mossier rejoignit le Couvent (Malte) où il restera le temps prescrit pour pouvoir postuler à une commanderie, et ainsi participer à quatre caravanes en Méditerranée, chacune d'une durée de six mois, dans une lutte contre les barbaresques... nous reviendrons sur cette question, abordée plus loin.

Après sa période de service obligatoire à Malte, il reçoit enfin une commanderie avec ses dépendances aux confins des provinces du Bourbonnais et de la Marche, et devient ainsi commandeur de la Croix-au-Bost et de ses membres de Feuilloux, Palluet, Bois-Chassain... quelques actes de 1724, 1725 et 1739 prouvent qu'il ne résidait pas dans sa commanderie, mais à Salers, administrant ainsi ces terres à distance. Finalement, il sera également délégué pour les affaires de la commanderie de Carlat, en l'absence du commandeur Vincent de Vogüe de Gourdan.

La commanderie de la Croix-au-Bost<sup>3</sup> se situe à deux lieues d'Aubusson et à une lieue du château de Saint-Maixant; elle consiste en *une église paroissiale, une maison, une grange, un moulin, dimes, terres, prés et cens*. Le membre de feuilloux est situé à cinq lieues de Moulins et à ½ heure du prieuré de Montaupuy, et consiste également en *une église paroissiale, château, grange et domaine, terres*

<sup>1</sup> Mot provençal désignant un magistrat qui rendait la justice dans certaines provinces d'Occitanie.

<sup>2</sup> [http://fr.geneawiki.com/index.php/Preuves\\_pour\\_Malte\\_-\\_AD69](http://fr.geneawiki.com/index.php/Preuves_pour_Malte_-_AD69)

<sup>3</sup> Etat de la commanderie en 1745. Croix au Bost (La) - Le Bois Chassain - Lespinasse. - Coursaget. - Palluet. - La Bruyère. - Feuilloux. Le commandeur désigné pour 1745, selon Léopold Niepce - Le Grand-Prieuré d'Auvergne - Lyon, 1883, est un dénommé : *M. de Saint-Aulaire*.

*prés, bois, étang, justice, dîmes, pensions.* Palluet se trouve près de Saint-Pourçain et de la rivière Sioule dans le diocèse d'Auvergne : *chapelle, château, domaine, pêche, vignes, cens.* (Revenus 200 livres). Enfin, le Bois de Chassain (en Bourbonnais) se situe à 4 lieues de Moulins, 2 lieues et demie de Souvigny, et tout près de Saint-Hilaire. Cette ancienne possession templière de Bois-Chassain a porté les noms de Bost-Chassin ou Bourg-Chassain, puis de nos jours Beauchassin. Il y avait *une maison, des bâtiments d'exploitations agricoles, terres, prés, bois, cens et une chapelle.* (Revenus 120 livres).



Sources images archives communales de Saint-Hilaire

La chapelle était dédiée à Saint-Blaise et à Saint-Jean et mesurait 15m sur 6,5m, elle n'était pas voutées comme le montre le dessin.



#### Achats et travaux de réparations :

---

1<sup>er</sup> juin 1724 : Coupe de bois pour les réparations des membres de Fouilloux et de Beauchassin. (H. 129 (Registre) (folio papier, 290 feuillets).

1745 - comptabilités, pièces justificatives : Compte de quittances pour réparations à « Beauchassin », membre de La Croix-au-Bost, 22 aout, 10 septembre. (Archives ecclésiastiques H. 511 (Portefeuille) 34 pièces.) – Travaux effectués par le commandeur de Saint-Aulaire.

Mai 1733, après avoir acheté la « *vieille maison de Malesaigne* » à Salers, le commandeur Israël de Mossier engage une partie de ses finances pour restaurer et adapter la grande demeure de la « rue de las Biniolles » (Abinogues), aux goûts et confort de son temps, « *à laquelle il a fait faire de grandes réparations et qu'il a bien meublée... il a encore acheté un pré...* ».

Le 26 janvier 1737, il mande le notaire Leconet ainsi que trois hommes de métiers pour vérifier l'état des travaux effectués sur les bâtiments du Monteil (Saint-Rémy-de-salers) et dépendances de la chapelle de l'Hôpital de Champfranches (Saint-Cirgues-de-Malbert) par le maître charpentier Pierre Bancharel. Voici une preuve formelle qu'il remplit ses fonctions honorablement, dans une représentation digne de l'ordre des hospitaliers de Malte dans la région.

L'homme reste secret, parfois contesté et jaloué à Salers dans le cadre de ses prérogatives de frère Hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et des moyens qu'il se donne pour différentes acquisitions dans la région, comme en témoigne une lettre du lieutenant-général de la Ronade, l'accusant de « *vendre du tabac de contrebande, acheter et revendre tout* ». Mais aussi, écrit-il, « *il laisse périr les maisons de la commanderie* », et continuant plus loin dans ce pamphlet : « *Vous saviez qu'il a fait sortir mademoiselle de Salers de chez son frère, et qu'ils faisaient ordinaire ensemble, mais à cause du scandale, Salers lui fit cesser ce commerce d'avec sa sœur.* »

Vers 1740, Israël de Mossier devient aussi l'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Salers.

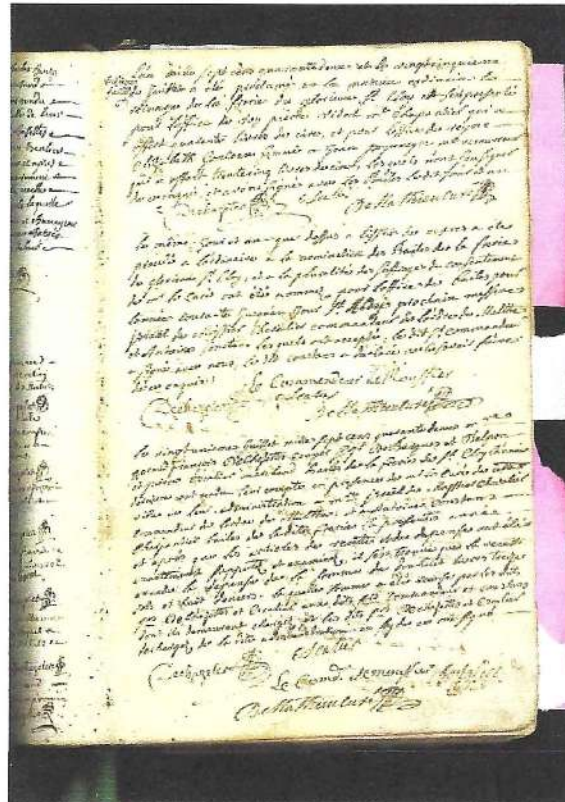
#### Membre de la confrérie Saint-Eloi :

---

Il devient probablement membre de la confrérie Saint-Eloi<sup>4</sup> vers la fin des années 1730, puisqu'en 1742, il est élu pour un an, baile de cette confrérie avec le sieur Antoine Constans : « *L'an mille sept cent quarante deux et le vingt cinquième de juillet... a été procédé à l'ordinaire à la nomination des bailes de la frérie du glorieux saint-Eloi, et à la pluralité des suffrages du consentement de monsieur le curé, ont été nommé pour l'office des bailes pour l'année courante et jusqu'au jour saint-Eloi prochain, messire Israël de Mossier chevalier commandeur de l'ordre de Malthe et Antoine Constans, lesquels ont acceptés. Le dit sieur commandeur a signé avec nous, le dit Constans a déclaré ne le savoir faire.* »

---

<sup>4</sup> Cote 53 J 3 aux ADC



C'est par une bulle du pape Clément XI (1715), attachant des indulgences à la vénération des reliques de saint-Eloi, que les reliques de l'église de Saint-Paul-de-Salers furent transférées à Salers (1716-1717).

Après une vie remplie de diverses obligations envers l'ordre, faisant suite à une période passée dans l'île de Malte, participant à quelques opérations (caravanes) en Méditerranée, avant de revenir comme commandeur en Marche et Bourbonnais... Il décède le 14 juin 1745, puis est inhumé en l'église de Salers. Il était alors âgé d'environ 60 ans<sup>5</sup>.

Le 20 juillet 1745, la maison du Commandeur est mise en vente par l'Ordre de Malte, en la personne de Joseph Dufour, commandeur d'Ydes et Pont-Vieux, « résidant en la ville de Cérilly en Bourbonnais, agent général de l'Ordre, étant présent en cette ville pour recueillir la dépouille (les biens propres) de frère Israël de Moussier commandeur de la Croix-au-Bost ». Il s'occupe des documents administratifs lors des funérailles de fra Israël de Mossier, puis passe la vente de la maison et des domaines attenants. La maison est en effet rachetée par le curé-doyen de Salers, Mathieu de Mathieu, « bachelier en Théologie et diplômé es Arts », également membre de la confrérie Saint-Eloi.

## L'Ordre de Malte au XVIII<sup>e</sup> siècle :

Le caractère religieux est la base même de l'Ordre, et seule une évolution des esprits a entraîné quelques transformations en son sein, sans altérer l'idéal et les fins : défense de la Foi, exercice des

<sup>5</sup> Cote 3 E 267/ 498 et cote 3E 267/508 aux ADC

vertus chrétiennes de charité et de fraternité. Un chevalier de Malte prononce légitimement les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et il est soumis à la règle, instaurée par le fondateur Raymond Dupuy. Son caractère temporel lui vient du fait qu'il s'agit d'un ordre de chevalerie. L'Ordre est souverain, maître d'une assise territoriale, indépendant de tout Etat, n'ayant de compte à rendre qu'au pape, et seulement en matière spirituelle.

Son organisation et son fonctionnement sont réglés par des statuts, établis en 1125, puis modifiés en 1204, et révisés à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sous le grand magistère de Hughes de Loubens de Verdalle. Au cours de l'histoire, les statuts sont soumis à des révisions partielles, dans le souci d'adapter cette jurisprudence, sur décision du chapitre général de l'Ordre. Une telle assemblée n'aura plus lieu après 1631 (sous la pression du pape), provoquant ainsi une certaine décadence des institutions.

### Les membres de l'Ordre :

---

Depuis 1204, les chevaliers devaient être d'origine noble, mais des amendements furent apportés à ces principes rigides. De par leur naissance et leur vocation guerrière, les chevaliers confèrent à l'Ordre son caractère de grandeur et sa notoriété. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils se répartissent en trois catégories, selon la condition nobiliaire, l'existence ou non d'un état religieux. Les chevaliers de justice représentent encore la seule force combattante : ils sont profès (religieux au regard du droit canon) et soumis à la règle; pour postuler, ils ont dû fournir leurs preuves de noblesse. Ils représentent donc au XVIII<sup>e</sup> siècle la presque totalité des effectifs.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, il parut juste d'admettre parmi les chevaliers certains roturiers en récompense de services éclatants : les chevaliers de grâce, nommés à la discrétion du grand maître et astreints aux mêmes vœux. Il s'agissait généralement de servants d'armes promus en très petit nombre. Deux sont restés célèbres : *Le chevalier Paul*, simple soldat reçu membre pour sa bravoure, anobli par Louis XIV en 1649, puis fait comte avec le grade de chef d'escadre. Il meurt en 1667 couvert d'honneurs.

Le second est le célèbre peintre *Le Caravage*, qui est reçu à La Valette en 1607, par le grand maître Aloy de Wignacourt. Il met son immense talent au service de l'Ordre, puis un an après il est admis comme chevalier de grâce dans la langue d'Italie... on peut évoquer aussi bien *Alozo de Contreras*, aventurier, forban et corsaire au service de l'Ordre, reçu lui aussi chevalier de grâce, et même commandeur. Mais combien de grands noms ont aussi marqué les annales maritimes ? C'est-à-dire celles d'une institution qui demeura longtemps insulaire et vivant ainsi des ressources de la mer et par la guerre; ainsi des amiraux célèbres comme Tourville, Pierre André de Suffren, François Joseph Paul de Grasse... firent une carrière exemplaire dans l'Ordre de Malte et en même temps au sein de la Royale, une marine française naissante qui puisa ici ses meilleurs officiers. En 1784, le royaume de Naples voulut également s'adjuger le monopole du recrutement de son personnel maritime dans la flotte maltaise; un projet qui échoua mais qui montre bien la valeur de ces marins.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le statut de chevalier d'obéissance apparaît pour palier à la mort de l'aîné de famille, et afin que le chevalier de justice puisse être relevé de ses vœux et se marier.

Alors que le clergé est en France le premier des trois ordres, il n'occupe chez les hospitaliers que la seconde place : ce sont les frères chapelains, qui assurent la célébration des offices, l'aumône des galères et pourvoir ainsi aux besoins religieux des membres de l'Ordre et des malades. Ils sont admis sans preuve de noblesse. Au bout d'un an de service, ils accèdent aux ordres majeurs : sous-diacre dès

18 ans, diacres à 22 ans et prêtres à 26 ans. Les chapelains conventuels, attachés à l'église principale, sont susceptibles de commanderies; ils peuvent alors devenir responsables d'un prieuré. Le prieur conventuel, au siège de l'Ordre, possède de grandes responsabilités et participe aux chapitres généraux.

Les servants d'armes, tel *Israël de Mossier*, sont profès et membres réguliers, mais non astreints à faire preuve de noblesse (ils sont en quelque sorte les sous-officiers de l'Ordre). A l'ancienneté, ils entrent en compétition avec les chevaliers pour divers emplois; mais ils sont en nombre limité, et quelques-uns seulement peuvent devenir chevalier de grâce. Des oppositions sont très vives entre chevaliers et servants d'armes, malgré des sanctions prises par le grand maître Emmanuel de Rohan. Ces incidents sont révélateurs de la décadence morale dans laquelle l'Ordre s'enfonce à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. On recrutait de moins en moins de servants d'armes, et le chapitre général de 1775 décida de ne plus en accepter.

En regard de la société de l'époque, l'Ordre constitue un monde à part, où la valeur d'un individu est remarquée, au-delà du souci de noblesse qui anime l'institution. Dès 1664, Colbert avait détaché à Malte le commandeur de Gau pour avoir la liste de tous les chevaliers qui armaient en course; désormais Malte allait servir de pépinière pour l'encadrement des flottes de toutes les puissances européennes, exception faite de l'Angleterre. Contrairement à la plupart de ces pays, l'Ordre de Malte attribue toujours les commandements à des marins expérimentés; par exemple les statuts précisent que « *personne ne sera élu capitaine des galères qu'il n'ait dix ans d'ancienneté, vingt-cinq années d'âge, et qu'il n'ait fait au moins trois caravanes en personne sur les galères, à l'exception des frères des vénérables langues d'Angleterre et d'Allemagne.* »

Notons qu'aux côtés des membres réguliers de l'Ordre, se trouvaient des donats, voués au service de l'Ordre, jouissant de certains privilèges et restant laïcs. Enfin, les religieuses étaient représentées par 22 monastères dont quatre en France : Beaulieu (Lot), Martel (Lot), Fieux (Creuse) et Toulouse. Elles se répartissaient également en sœurs de justice, sœurs d'office et sœurs converses. Les deux premières classes donnaient droit au titre de chevalière.

### Les caravanes :

---

Quand un novice a été admis dans l'Ordre, il n'est toutefois pas encore membre, car il doit être armé chevalier (si preuves de noblesse) et prononcer ses vœux. A l'issue de cette cérémonie il prend l'habit. Il faut toutefois qu'il en ait été jugé digne après une année d'épreuves :

« *Personne ne recevra l'habit dans le couvent (dans l'île), s'il n'y a demeuré une année entière, afin que l'on puisse juger de ses mœurs, de sa manière de vivre, et de ses dispositions...* »

C'est donc une période probatoire, consacrée à un double service de garnison et à l'hôpital. Comme il loge à l'auberge de sa Langue<sup>6</sup>, il est quasiment sous surveillance constante. L'année probatoire écoulée, le novice est en mesure de « faire ses caravanes », des campagnes maritimes dirigées contre les turcs et les barbaresques, en général d'une durée de six mois, même si les galères ne sortent pas du port. Cette nécessité est expressément stipulée par les statuts de l'Ordre, sous forme d'une coutume instituée par le grand maître Martin Garzecz (1595-1601) à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle :

---

<sup>6</sup> Découpage provincial des possessions des hospitaliers de Saint-Jean en Europe.

« *Voulant pourvoir à l'armement de nos galères, nous ordonnons que tous les frères chevaliers et servants d'armes seront tenus de faire en personne quatre caravanes sur les galères de la Religion, avant d'être capable de posséder des commanderies.* » Au XVIII<sup>e</sup> siècle, certains parviennent à s'en faire dispenser. Le futur chevalier a en général tout intérêt à se conformer à cette obligation le plus tôt possible : « *Le frère chevalier ou servant d'armes qui n'aura pas fait ses quatre caravanes avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans, demeurera incapable de plus obtenir aucune commanderie, bénéfice ou office de la Religion, quand il les ferait après cet âge.* »

Le système des caravanes fournit ici la première véritable école navale, et des cadres hors pair, à la réputation bien établie, incitent les souverains à demander à Malte de leur prêter certains de ces éléments de grande valeur. Ceux-ci se mettent alors « en congé de religion », pour les aider à mettre sur pied leur marine.

Les caravanes terminées, le novice va prononcer ses vœux, et ainsi faire « profession », c'est-à-dire qu'il entre en religion. Il est armé à cette occasion chevalier. L'Ordre est imprégné d'une spiritualité intense, comme l'indique la règle du Bienheureux frère Raymond Dupuy. Ces principes inspirent les rites et le cérémonial de la réception, et ils n'avaient pas variés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette cérémonie pouvait avoir lieu dans les églises de l'Ordre sur le continent, mais le plus souvent la cérémonie se déroulait à l'église Saint-Jean, à la Valette. C'est ici le cadre le plus grandiose qui soit.

« *Cette cérémonie magnifique, interminable, pouvait jeter dans une crise d'extase religieuse même un esprit de l'âge des Lumières, du fait de la splendeur de l'ancienne liturgie.* »

Le jeune chevalier qui vient de recevoir l'habit devient ainsi un « moine-soldat ». Plusieurs voies s'ouvrent à lui : faire carrière dans l'Ordre, à Malte ou sur le continent, ou encore faire carrière hors de l'Ordre. Ce dernier cas est fréquent. Leurs vœux prononcés, beaucoup de chevaliers regagnent le continent et ne remettent plus les pieds à Malte. Leur qualité de chevalier de Saint-Jean leur confère un prestige certain, et, s'ils ne peuvent se marier, rien ne les empêche de vivre comme tout le monde. On les retrouve dans l'armée ou la marine de leur pays, à la Cour, ou occupés d'affaires personnelles. Tous cependant demeurent attachés à l'Ordre, qui peut toujours les rappeler « en couvent », c'est-à-dire battre leur rappel dans l'île, si celle-ci était menacée; ce qui n'est d'ailleurs plus le cas au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ces messieurs de la Religion représentent bien « *la vraie république de la mer, vivant de la mer et sur elle. Une république de corsaires, aux traits traditionnels : un recrutement international, un dédain systématique des cloisonnements et des hiérarchies définitives imposées dans cette Europe d'où les chevaliers sont pourtant issus... Liberté de l'esprit, en un temps où elle n'existe nulle part ailleurs; technique parfaite de la course et de la guerre sur mer...* »

Telle est la réalité qui nuance fortement l'image conventionnelle qu'on se fait des chevaliers de Saint-Jean, sans rien lui enlever de sa grandeur.

### Des jeunes gens toujours à court d'argent : Comment subsister ?

Noblesse ne signifie pas toujours richesse, aussi la pension paternelle est souvent insuffisante pour ces cadets de famille, qui en tant que chevaliers ne perçoivent leur première solde qu'après dix ans de service. Il est donc compréhensible qu'ils attendaient avec impatience d'obtenir une commanderie afin d'obtenir des revenus réguliers. Ce défaut d'argent est accentué par le jeu, car les chevaliers jouent



avec passion et s'endettent auprès d'usuriers, engageant pour des années les revenus d'une probable commanderie. Presque chaque grand maître publie des édits contre le jeu, ce qui prouve simplement leur inefficacité.

La dette est un fléau au sein des chevaliers de l'Ordre, comme l'exemple de Marc de Tourmon, d'une famille noble et pauvre : Il est accepté en 1723 avec son frère dans la Langue d'Auvergne, avant de rejoindre Malte deux ans plus tard. Après une première impression agréable, ils constatent vite que la vie est chère : on mange peu, on a peu de confort. Les logements et le blanchissage sont ruineux; les frais de toilette aussi. Le frère de Marc est malade et les frais de médicament réduisent leurs ressources. Les chevaliers se trouvent donc souvent dans des situations sans issues. De nombreux testaments révèlent toujours des dettes. Pour s'assurer des revenus, certains chevaliers se lancent dans des entreprises, détournant ainsi le vœu de pauvreté : malgré l'interdiction promulguée par les statuts, ils font du commerce. Par exemple, ils emportent de Malte des produits de capture, de l'huile d'olive et importent des vins de France...

### La vie en auberge :

---

Les novices et les chevaliers, entre deux caravanes, sont tenus d'y résider (au moins pendant plusieurs années). Chaque chevalier dispose au moins d'une chambre personnelle, parfois de deux petites pièces. Ils doivent prendre au moins quatre repas à l'auberge dans la semaine. Les commandeurs, qui possèdent des revenus plus conséquents, ne se présentent guère aux auberges de leurs Langues respectives. Les auberges sont un moyen de contrôler les jeunes gens, et pour les intéressés, une aubaine pour leurs économies. On y mange bien, les repas sont abondants et les mets choisis. Au XVIII<sup>e</sup> siècle à Malte, on boit du vin essentiellement importé de France et d'Italie, car l'eau de Malte est imbuvable. Aux jours de fêtes, les plats sont plus corsés, avec « *un premier service avec une soupe de poulet, une fricassée de pigeons, du bouilli; un second service avec un rôti de veau et du poulet; un troisième service avec des pieds de porc, de la langue, et le dessert avec des biscuits et du muscat.* »

La tentation d'emporter de la nourriture à l'extérieur était punie de la septaine, c'est-à-dire aux arrêts et à jeun pendant une semaine avec, par deux fois dans ce laps de temps, l'administration de la « discipline » de la main d'un prêtre de l'Ordre<sup>7</sup>. Septaine aussi pour ceux qui, non satisfait de la pitance, venaient s'en plaindre à d'autres que le Pilier (bailli conventuel). D'autres sanctions sont adaptées selon l'inconduite : « *si un chevalier a frappé un serviteur du Pilier, sans effusion de sang, il est mis aux arrêts pendant quarante jours, à jeun et avec discipline périodique; s'il récidive, il est condamné à six mois de prison; à la troisième, il perd deux ans d'ancienneté. S'il y a du sang, il est puni rigoureusement.* » Il fallait tenir ferme ces jeunes gens.

Telle est donc la situation des chevaliers résidant à Malte : constamment à court d'argent, mais assurés d'un « minimum vital » par leur auberge. Leurs occupations se répartissent ensuite entre le service à l'hôpital et le service de garnison. La tradition depuis les croisades, est que tout chevalier est tenu de servir un jour par semaine à l'hôpital, et le grand maître lui-même vient régulièrement rendre visite aux malades. A chaque Langue est réservé un jour particulier, aussi le lundi est celui pour la Langue d'Auvergne.

### Une déliquescence des mœurs :

---

<sup>7</sup> Histoire des ordres militaires, Amsterdam, 1721.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle connaît un relâchement des mœurs et des contraintes religieuses; ainsi en témoigne le comte de Caylus : « *La débauche était grande, à ce que j'en ai pu juger... La médisance, la méchanceté, l'indiscrétion et les faux airs y tiennent leur chapitre, ce qui naturellement ne devrait se trouver point parmi les gens qui composent ce beau corps.* »

Pierre Doublet, secrétaire auprès des trois derniers grands maîtres témoigne à son tour :

« *Ils passent leur temps à baguenauder sur les places ou dans les cafés, ou à jouer au billard ou aux cartes, ou à chasser, ou pire encore. La morale laisse de plus en plus à désirer.* »

Un autre témoignage, au moment du départ de l'escadre : « *Trente chevaliers faisaient des signaux pendant tout le trajet à leurs maîtresses qui pleuraient sur les bastions, à cause de leur départ, car ces messieurs tiennent à peu près autant de compte de leur vœu de chasteté que les prêtres et les confesseurs.* » (Brydone)

Cette vie difficile, où la promiscuité est partout présente, facilite les intrigues et les duels. Toutefois, si un chevalier en provoque un autre, sans que ce dernier accepte le duel « *il sera privé pour toujours de l'habit, sans espérance de rémission.* »<sup>8</sup> Si l'interpellé l'accepte, il sera passible de la même peine, quand bien même il n'aurait pas eu le temps de se rendre sur le pré. Celui qui aura servi de près ou de loin dans la querelle, sera aussi privé de l'habit. Si le duel est officiellement interdit et sévèrement réprimé, il est du moins toléré au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un texte ordonne même que les combattants vident leur querelle en public, non pas n'importe où mais sur la *strada Stretta*, qui longe l'auberge de France, « *à défaut de quoi ils subissent la peine la plus rigoureuse.* » Parfois ces affaires s'arrangent ou sont étouffées par les grands maîtres.

Un demi-siècle plus tard, le futur naturaliste *Déodat de Dolomieu*, cause quelques soucis au Grand maître Rohan par son comportement contestataire. Au cours d'une caravane, il se prend de querelle avec un chevalier (*de Bonaventure*), de cinq ans son aîné, dont il refuse de reconnaître l'autorité car, ayant été reçu de minorité, il prétend à une ancienneté supérieure. Dolomieu tue son adversaire en duel, puis il sera enfermé à vie dans un cachot... d'où il sort neuf mois plus tard, gracié par le Grand maître Pinto Da Fonseca (1741-1773) sur l'intervention de Choiseul<sup>9</sup>.

Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Ordre est gouverné avec un libéralisme sans égal ailleurs, et les Grands maîtres se montrent en général larges d'esprits et bienveillants.

## Comment obtenir une commanderie ? : Les commanderies d'échevissement

---

L'ambition de tout chevalier est d'obtenir l'une des quelques 670 commanderies éparpillées dans toute l'Europe, qui tout à la fois procurent le grade de commandeur et constituent une source de revenus. Pour postuler, il faut être profès et avoir résidé cinq ans dans l'île, et avoir une ancienneté supérieure à celle des autres candidats. Puis, il faut avoir effectué quatre caravanes réglementaires d'une durée de six mois chacune. Deux années de service auprès du Grand maître comptent pour une caravane; de même, les années écoulées dans une prison turque équivalent à des années de résidence. A ces conditions

---

<sup>8</sup> Abbé de Vertot, titre XVIII : des défenses et des peines, article 38.

<sup>9</sup> Etienne-François, duc de Choiseul : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1758-61), de la Guerre (1761-1770) et de la marine (1761-66). Il dirigea pendant douze ans la politique extérieure de la France, acquérant la Corse en 1768 comme base stratégique. Il réorganisa profondément l'armée et la marine, et fut l'ami des encyclopédistes.

s'ajoutent celle de l'ancienneté. Il y a donc des listes d'attente. A l'ancienneté, on obtient plus couramment une commanderie d'échevissage, mais les exemples d'injustice et de passe-droit sont nombreux. Les postulants doivent parfois prolonger leur séjour à Malte, et compter avec les collègues ambitieux et peu scrupuleux, qui multiplient recommandations, calomnies et moyens de pression plus ou moins avouables.

Certaines conditions permettent d'obtenir satisfaction avant l'ancienneté requise, ou par la suite de se voir attribuer une ou plusieurs autres commanderies : Il faut pour cela avoir commandé une galère ou un vaisseau, ou avoir tenu l'une des ambassades de l'Ordre. Beaucoup de chevaliers ne deviennent jamais commandeurs. Moins nombreux encore sont les commandeurs qui accèdent à la dignité de bailli.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la commanderie est encore représentée par une maison forte ou une grosse ferme, généralement flanquée d'une chapelle, pourvue d'une ou plusieurs tours. La bâtisse ne comporte aucun luxe. Autour, s'étend un domaine agricole plus ou moins important, dont dépendent plusieurs fermes, et comprenant toujours des bois, source de revenus importants; souvent un étang et parfois une mine.

L'attribution d'une commanderie n'oblige nullement son titulaire à jouer les gentilshommes campagnards jusqu'à la fin de sa vie; aussi, ils sont nombreux à rêver d'action et d'aventure, et résident finalement peu dans leur commanderie, préférant mener une carrière dans l'Ordre, l'administration, la marine ou la diplomatie, soit au service de leur souverain, soit tout cela alternativement. « *La vie des chevaliers de Malte se déroule suivant des rythmes difficiles à saisir avec une logique moderne.* » La gestion d'une commanderie doit donc s'accommoder, pour le meilleur et pour le pire, de ces rythmes déconcertants.

### Les charges et obligations du commandeur :

---

Le chevalier n'est pas propriétaire, mais gestionnaire assurant ainsi ses propres revenus; les bois de haute futaie restent réservés à l'Ordre. Il doit reverser chaque année 10 à 15% de ses revenus bruts (*le respension*) au commun trésor. Il doit effectuer toutes les réparations nécessaires, renouveler tous les vingt-cinq ans les papiers terriers et améliorer le fief, conditions indispensables à l'obtention d'une « commanderie d'améliorissement », de revenu supérieur.

Lors d'un changement de titulaire, le « mortuaire » (revenus échus entre le décès du commandeur et le 1<sup>er</sup> mai) et le « vacant » (revenus de l'année suivante jusqu'au 1<sup>er</sup> mai) reviennent au commun trésor. Il est interdit au commandeur d'hypothéquer sa commanderie, ce qui n'empêche pas cette interdiction d'être parfois outrepassée, si l'on en juge d'après le nombre des rappels publiés à cet effet. Beaucoup de commandeurs étaient criblés de dettes, souvent à la suite de leurs années de misère, du temps où ils étaient chevaliers.

La bonne gestion que l'on attend du commandeur est l'objet de contrôles périodiques, qu'effectuent des commissaires nommés « visiteurs ». Ceux-ci sont des commandeurs ou baillis délégués par la Langue. Leur inspection est très solennelle. A l'issue de l'inspection, ils dressent un procès verbal constatant la bonne ou mauvaise gestion, aussi un tel constat peut conduire à la mise sous séquestre et à la perte de l'habit. Cette dernière sanction est difficilement applicable car il se trouve que beaucoup de commanderies sont mal gérées à cette époque. Les commandeurs résident de moins en moins sur leurs terres. Si certains se révèlent de parfaits gentilshommes terriens, passionnés d'agriculture et

d'élevage; beaucoup d'entre eux, après des années passées en mer ou à Malte, préfèrent rester dans l'armée, la marine ou à la Cour.

Une bonne gestion ne suffit pas, car le commandeur est tenu à des obligations de bonne conduite, conforme aux idéaux de l'Ordre. Les statuts disent formellement que si un chevalier est justement soupçonné d'un mauvais commerce avec une personne du sexe (voir le commandeur *de Mossier* à Salers), et qu'après avoir été averti il continu dans ce désordre, « *qu'il soit dépossédé de sa commanderie et de tout autre bien de l'Ordre* ». Il faut reconnaître que les statuts sont d'un autre âge, et les mœurs du XVIII<sup>e</sup> siècle plus conformes aux idées des Lumières, comme en témoigne le commandeur *de Boniface*, qui avait embarqué sa maîtresse pour sa commanderie de Tirlemont et qui, après avoir encouru les foudres du Grand maître Rohan, avait pu toutefois s'en tirer sans dommage.

On peut cumuler les commanderies, car si une mauvaise gestion peut être sanctionnée, « *par le même esprit de régularité et de justice* », une bonne gestion doit être récompensée. Cela se fait par l'échange de la commanderie avec une autre plus rémunératrice. Les différences de revenus sont considérables... Il faut pour cela au commandeur, avoir résidé au moins cinq ans dans sa commanderie, l'avoir gérée d'une manière satisfaisante, avoir entretenu les églises et les édifices qui en dépendent, avoir apporté des « améliorissements », avoir eu soin des pauvres et payé régulièrement *la rcsponcion*, toutes choses dûment constatées par les « visiteurs ».

## Conclusion :

La lecture de l'abbé Prévost aide à se faire une idée d'ensemble du chevalier de Malte à cette époque : un homme jeune, élégant, audacieux, de grande famille, habitué aux succès flatteurs; mais avec ceci de rédhibitoire : l'absence de scrupules.

Duels, évasions rocambolesques, un tel disputant une courtisane à un capitaine, vol, assassinat d'un rival, dettes, vie mondaine et libertine des Grands prieurs de France. Ne soyons pas scandalisés par de tels comportements, et comme l'écrit très bien C.E. Engel<sup>10</sup> :

« L'Ordre de Malte a toujours été un asile pour les caractères hors série. Dans le cadre très large de règlements anciens et rigides, mais tombés en désuétude, ils pouvaient se développer avec plus de liberté que partout ailleurs. Les moyens de pression auraient été si brutaux que personne n'osait les employer, ni n'en avait le pouvoir, car dans cette milice aristocratique régnait un esprit de corps qui empêchait le plus souvent les sanctions graves de frapper un coupable, et qui rendait inefficace toute tentative pour mater un caractère un peu vif. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est un âge individualiste, en dépit d'un cadre autoritaire, et à Malte, comme partout ailleurs s'affirment des personnalités étonnantes. »

## La Maison du Commandeur à Salers (dites des Templiers)

Cette ancienne demeure, mentionnée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, fut une des grandes maisons bourgeoises de la cité, située dans le quartier des notables (*intra muros*). Rebâtie en grande partie au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle (après le conflit de la guerre de Cent-Ans), elle fut autant la propriété de riches marchands que de magistrats au baillage royal de Salers, avant de devenir la résidence du commandeur Israël de Mossier, à laquelle il apporte de grandes restaurations. Après son décès en date du 14 juin 1745, la vente de ses biens au nom de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean est effectuée par

<sup>10</sup> Claire Eliane Engel, docteur en lettres, agrégée d'anglais; elle a également publié en G.B. son remarquable ouvrage « knights of Malta » (1965). Membre du Saint John's Order et titulaire de la croix du mérite de l'ordre romain.

l'entremise du frère commandeur Jean-Joseph Dufour (agent-général et administrateur des commanderies d'Ydes et Pont-Vieux). Le curé doyen de la ville devenait acquéreur du bien immobilier, qu'il garde jusqu'à sa vente en viager, le 2 novembre 1778, au juge Antoine Lescurier de Lavergne et à son frère François Lescurier d'Espézières.

Le juge Lescurier, lieutenant-général, civil et criminel, député à la convention et maire de Salers, devait décéder au cours de l'année 1808, après être devenu bienfaiteur de l'hôtel-Dieu de la cité. La vieille demeure passa alors dans les mains de plusieurs familles safrannières au XIX<sup>e</sup> siècle : Durane, Mazauric, puis Rolland à partir de 1857. Un partage fut effectué en 1873 entre les fils et petites-filles du propriétaire : Pierre-Jules Rolland (maire de Salers) et mesdames Ferlut de Sauvagnat. Enfin, la maison que l'on nomme désormais celle « des Templiers ou de la Fauvelie », est revendue au curé-doyen Jean-Chaumeil, par la famille Rolland de Sauvagnat de la Farge, le 30 janvier 1889, permettant ainsi le transfert de l'école privée de garçons (discours de l'abbé Gély/ archives de l'évêché de Saint-Flour). Après la Loi du 7 juillet 1904 (expulsion par l'Etat des congrégations religieuses enseignantes en France), les Frères des Ecoles chrétiennes quittèrent les lieux. C'est ainsi que trois religieuses du couvent-école de la « Compagnie de Marie Notre-Dame » à Salers (1646-1904), nommées encore les Filles de Marie, viennent à faire l'acquisition des lieux ainsi que de la demeure mitoyenne. C'est grâce au dévouement et au mécénat de quelques particuliers, et plus particulièrement de l'abbé Joseph Gély, que ces dernières fondent ici une nouvelle école libre de filles : l'institution Notre-Dame de Lorette. La première directrice et fondatrice fut alors Sœur Louise Guillaume, qui laissera un souvenir pieux, dévoué et respectueux, après son décès survenu le 19 octobre 1941. C'est par son testament qu'elle faisait don de l'immeuble et de l'institution scolaire à l'association diocésaine d'éducation chrétienne de l'évêché de Saint-Flour, alors créée pour continuer l'œuvre d'enseignement à Salers, jusqu'à la fermeture de la dite école en 1987.

C'est ainsi, à la demande de l'abbé Joseph Gély, que cette maison emblématique d'une histoire locale, nationale et internationale (Ordre de Malte), fut inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (I.S.M.H.), le 19 mai 1927.

Le 25 janvier 1988, l'abbé Delacellery demandait l'autorisation auprès de l'association diocésaine d'établir un bail au profit du syndicat d'initiative de Salers, afin de disposer de salles d'expositions. Ainsi, cette demeure historique ouvrait ses portes au public le 20 juillet 1988, comme premier « musée d'arts et traditions populaires » animé par le guide local, monsieur Philippe Garrigue.

---

## Essai sur la symbolique de la galerie d'entrée de la Maison du Commandeur

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la fabuleuse galerie d'entrée de la maison du commandeur, ne cesse de questionner et d'inspirer tous les fantasmes, mais quelle réalité se cache ici ? En effet, elle se compose de cinq travées sur croisées d'ogives retombant sur des culots sculptés, ainsi que cinq magnifiques clefs de voûtes aux motifs énigmatiques. De nombreux symboles apparaissent de manière stylisée, sans une recherche très élaborée, tandis que seuls les détails et l'objet d'une représentation permettent ici d'établir des corrélations avec diverses thématiques religieuses, spirituelles et/ou ésotériques, identifiables au cœur des grands courants de pensées qui fleurissent du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles. Souvent, l'utilisation et la récurrence d'un symbole désigne une période de notre histoire, associé à une société secrète ou exprimant l'état de la pensée d'une élite spirituelle et intellectuelle. Très souvent, il est prêté à tort pour « franc-maçon » la représentation d'un triangle, fronton, et bien d'autres symboles venus d'Orient. En effet, si nous pouvons régulièrement faire une association avec l'agitation de la pensée dans les salons des Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'en demeure pas moins que la symbolique est nettement plus ancienne et connaissait alors une représentation et une signification bien différente.

Ainsi, si tous symboles franc-maçonniques ne sont nullement une propriété et une originalité, cela amène à se poser la question : quand tel symbole est devenu en vogue pour synthétiser une compréhension, un enseignement clef dans la pensée occidentale ? A commencer par l'architecture de style ogival, qui caractérise l'entrée de la demeure du Commandeur.

« Le symbole trouve en effet sa source au-delà du monde humain, dans le Principe divin ou l'Unité à l'origine de la diversité du monde manifesté. Tout être ou chose est en relation avec l'Unité dont il constitue un reflet ».

Comme le classicisme s'inspira de l'architecture gréco-romaine, au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle essentiellement, il en va de même pour le style dit *gothique*, longtemps méprisé par les penseurs et savants de la Renaissance italienne. À l'origine, le Gothique désignait un monde s'opposant à la conception classique, et apparenté aux Barbares, aux Goths destructeurs du vieil Empire romain. Au moyen âge, une matière, un nombre, une couleur, un geste, une personne, un animal ou un végétal était souvent revêtu d'une signification symbolique au-delà de l'apparence. Là encore, si le classicisme fait référence à un style, il ne désigne pas pour autant un bâtiment ou élément d'architecture construit à l'époque antique. Il en va de même du « gothique ». Un architecte de passage dans la maison du Commandeur, eut la nette impression que l'ensemble reflétait le néogothique du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui ne pouvait coïncider avec l'époque de la (re-)construction de la maison ; puis en avançant plus loin dans la maison et constatant le noyau de la cage d'escalier, les encadrements des fenêtres, les moulures des cheminées... il s'accorda à penser que cet ensemble architectural ne devait pas remonter avant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Ici, les croisées d'ogives ne jouent pas un rôle architectonique ; tout au contraire, nous accédons dans la maison par une entrée assez étroite dont les murs sont réellement porteurs. Comme pour l'architecture grecque et romaine, dont de nombreux éléments furent imités dans les compositions architecturales des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il en va de même avec le gothique dans son utilisation tardive, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au siècle suivant. Donnons quelques rappels sur l'existence et le développement de ce style « barbare » (selon les érudits italiens de la renaissance).

---

### L'architecture ogivale dite « gothique »

---

Les premiers édifices gothiques apparaissent en Île-de-France et en Haute-Picardie vers 1130-1150, puis le style se diffuse rapidement au nord de la Loire, et ensuite dans toute l'Europe jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et même jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle dans les îles britanniques. La technique et l'esthétique gothique se perpétuent dans l'architecture française au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle, en pleine période classique, dans certains détails et modes de reconstructions ; puis vient un véritable renouveau avec la vague de l'historicisme au XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le terme « gothique » (ou tudesque) est, semble-t-il, utilisé pour la première fois par le peintre Raphaël (vers 1518) dans un rapport au pape Léon X sur la conservation des monuments antiques, repris dans un sens péjoratif par le critique d'art Giorgio Vasari en 1530, faisant référence au sac de Rome par les « barbares » Goths. L'art gothique était donc l'œuvre de barbares pour les Italiens de la Renaissance, car il aurait résulté de l'oubli des techniques et des canons esthétiques gréco-romains. Or, l'architecture gothique n'est pas tant une rupture qu'une évolution.

Le style évolue dans le temps : au gothique dit « primitif » (XII<sup>e</sup> siècle) succèdent en France le gothique « classique » (1190 - 1230 environ), puis le gothique « rayonnant » (v.1230- v.1350), enfin le gothique « flamboyant » (XV<sup>e</sup>/ XVI<sup>e</sup> siècle). À la Renaissance, le style gothique évolue, en France, vers un style hybride de structure gothique et de décor Renaissance (église Saint-Étienne-du-Mont à Paris).

Cette dernière période nous intéresse donc plus particulièrement dans le développement de la galerie (ou couloir) de la demeure du commandeur. Ainsi, ce gothique flamboyant, dit encore tardif, apparaît dans les années 1350 à Paris avec la chapelle de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, qui dépendait des

hospitaliers, et à Riom (près de Clermont-ferrand) dans la Sainte-Chapelle bâtie par Guy de Dammartin pour le palais de Jean de Berry. Cette variante se développe ensuite jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle dans plusieurs régions de France, comme la Normandie, la Lorraine... Dès lors le style dit « gothique » entre dans l'histoire comme un style ornemental. De plus, si ces structures sont employées tout d'abord dans les édifices religieux, pour assurer stabilité et élévation aux sanctuaires, dans le but d'ouvrir de vastes espaces et ainsi accueillir la lumière, il en va autrement au XV<sup>e</sup> siècle et après, où le style s'embellit de nombreux motifs ornementaux : multiplication des gables et pinacles décorés de crochets à l'extérieur, complexité des croisées d'ogives, choux frisés, amincissement des colonnes, disparition des chapiteaux, utilisation des guirlandes de feuillages, remplages incurvés en forme de flamme... Si les transitions ne sont pas toujours évidentes dans l'évolution de l'art ogival, il demeure que nombres de ces formes sont employées dans les décorations des habitations privées, apportant un côté ostentatoire, et pas avant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Avec le temps, cette architecture est devenue symbolique de l'époque médiévale (Bas Moyen-âge), et a largement inspiré les romantiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais qu'en est-il dans cette demeure restaurée par un commandeur de l'Ordre de Malte vers 1730 ?

## Des symboles mystérieux ou ésotériques

---

Connaissant maintenant les avancées de l'Ordre des chevaliers de Malte dans de nombreux domaines, son conservatisme religieux contrastant avec la diffusion des grands courants de pensées via le Moyen-Orient, au cœur d'une institution gouvernementale plus ouverte et plus libre qu'ailleurs au temps de notre commandeur, où les influences spirituelles et philosophiques se mêlent dans un archipel (Malte) à la croisée des routes maritimes. Comme en témoigne le chevalier Formosa de Fremcaux, lors de l'enquête menée par le grand Inquisiteur Antonio Lante, contre les Franc-maçons dans l'Ordre en 1776 : le chevalier de Fremcaux explique dans son interrogatoire comment il a été initié en 1756 par une loge qui tenait ses travaux à Msida. Il avoue ainsi qu'il a fait peindre des symboles maçonniques dans sa maison de Zejtun et qu'il a accueilli dans sa résidence de La Valette la tenue d'une loge pour recevoir le chevalier Guasconi venu exprès de Palerme pour être initié. Il donne une description assez détaillée des cérémonies maçonniques. Enfin, nous comprenons le nombre d'érudits et d'aventuriers au sein de l'Ordre, par leur provenance de « bonnes familles » aristocrates ou bourgeoises ; puis un relatif laxisme au sein d'une élite d'homme en ce XVIII<sup>e</sup> siècle, voit au cœur de cette société de gentilshommes une effervescence intellectuelle et spirituelle qui se remarque dans les aménagements effectués à domiciles par nombres de ces « Messieurs de la Religion ». Alors, monsieur de Mossier fut-il le commanditaire dans l'aménagement de cette galerie d'entrée (ou couloir), lors des travaux qu'il fit mener dans la demeure ? On comprendrait mieux cette intention en s'intéressant aux mœurs des chevaliers et servants d'armes au temps du Commandeur de Mossier. Sans entrer dans un dépouillement complexe et hasardeux, passons en revue la symbolique des sculptures de l'entrée de « la Maison du Commandeur, dite des Templiers » :

L'accès principal, menant aux appartements et à l'arrière-cour, est caractérisé par une galerie de style ogival (ou gothique), comportant cinq travées ornées en leur centre d'une clef de voûte aux motifs ésotériques ou armoriés. Les nervures d'ogives retombent sur des culots représentés par des figures ou personnages non moins énigmatiques. Nous pouvons citer : un calice floral (saint graal, source de vie), trois têtes couronnées de symboles divers, un visage féminin représentant ici la notion de la Grande Mère, dont le culte d'Isis fut particulièrement prédominant à l'avènement du Christianisme. Une clef de voûte laisse admirer le visage d'un ermite, accosté des lettres J et S, rappelant ici Saint-Jean le Baptiste, figure de proue du Christianisme et patron de plusieurs ordres de chevalerie, notamment les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Rhodes et de Malte. D'autres symboles initiatiques évoquent ici un lotus (pureté et éveil spirituel), quelques abréviations et lettres mystérieuses, le nom de la déesse universelle, équerre et compas, une rosace à huit pétales (Les huit béatitudes), des lions, un chevalier portant un casque nasal avec une couronne, ainsi que d'anciennes armoiries (martelées durant la révolution).

Ceci répertorié, la première clef de voûte porte effectivement en son centre une fleur avec bouton et quatre niveaux composant la corolle ; ici, nous retrouvons une fleur typique du nénuphar (ou lotus). Sa symbolique est très connue depuis la plus haute antiquité, de l'Égypte à l'Extrême Orient. Mais pas en Europe, où son équivalence est représentée par la rose ou encore le lys. Nul doute que le commanditaire connaissait certaines traditions orientales, propagées en Méditerranée via l'Égypte ancienne. Si le lotus symbolise l'éveil, la réalisation spirituelle et par extension, la pureté ; nous pouvons noter que ce symbole majeur est accosté d'un cœur : La cavité cardiaque, organe vital, représente le principe vital qui régule l'organisme durant toute son existence. Il est à l'image du Principe non manifesté, de l'Intelligence divine qui gouverne le monde. Il constitue de ce fait le réceptacle de toutes les influences de l'au-delà, qu'elles soient d'ordre physique ou affectif, psychique ou intellectuel. Telles étaient les vues des traditions hindoue, égyptienne ou arabe par exemple. De découvrir ensuite, autour de la même clef de voûte, un « A » opposé à un « Ω » (oméga), origine/début et fin de toutes choses. Apparaissent encore des formes serpentine ou bien correspondant à la lettre « S » ; cette succession de lettres énigmatiques laissent deviner un nom : ISIS. Serait-ce là une interprétation idéalisée et abusées ? Force est de constater que malgré la disparition de son culte en Égypte et en Europe, balayé par la croyance en Jésus-Christ (un autre culte oriental), la déesse égyptienne est restée dans la mémoire des lettrés et érudits européens en tant qu'objet de curiosité intellectuelle, artistique et savante. Elle est la déesse-mère alchimique et secrète, elle assure protection et fertilité. Au premier siècle de l'empire romain, le culte de la belle déesse africaine s'étend à l'ensemble du bassin méditerranéen, remontant jusqu'au nord de la Gaule. En bien des cités, les temples d'Isis attiraient plus de fidèles que ceux des divinités gréco-latines. Enfin, la figure d'Isis allaitant Horus (*Isis lactans* en latin) servit de base au culte de la vierge Marie, mère des chrétiens. En effet, la statuare copte égyptienne représente souvent une vierge allaitante ; de plus, en divers sanctuaires de l'Égypte ancienne (Abou Simbel, Philae), elle est souvent représentée assise sur un trône et portant son fils Horus (rédempteur, il vengea son père Osiris, ressuscité ensuite par la Mère) sur ses genoux. Cela rappelle évidemment les nombreuses représentations de la « Mère de dieu » dans les représentations romanes de l'époque médiévale. Enfin, son origine orientale et méditerranéenne, les rituels d'initiation autour de sa symbolique dans les milieux érudits au XVIII<sup>e</sup> siècle, témoignent d'une origine féconde et secrète, longtemps dissimulée dans les représentations chrétiennes. Alors, sûrement que nombre de chevaliers de l'Ordre des hospitaliers, parmi les plus éclairés d'entre eux, étaient aux faits et connaissances de ces grands enseignements via les origines de leur propre Foi. C'est plus que probable compte tenu que l'ordre hospitalier transitera durant de longs siècles à travers la Méditerranée.

Un dernier symbole apparaît sous la forme d'un « A » particulier, exacte réplique symbolique portée par un fût de colonne dans le porche d'entrée de l'église de Salins. Volontairement différent du premier « A », cette image semble désigner clairement (comme à Salins) une équerre et un compas... symbolisant le carré et le cercle, la terre et le ciel... une évocation souvent franc-maçonnique, mais qui ne doit pas nous faire oublier l'origine d'un savoir compagnonnique tout d'abord. En effet, au-delà d'un enseignement universel, il s'agit d'outils indispensables à la construction des temples sacrés et dédiés à la gloire du Divin. De là toutes les déclinaisons postérieures concernant cette symbolique, jusqu'à nos jours.

Encadrant la porte, une tête se dissimule à droite de l'entrée, et porte la couronne de lierre, symbole des attachements et des possessions. Au moyen-âge, elle figure aussi le lien dans l'Amour éternel, symbole d'immortalité. À gauche de l'entrée est représenté un calice floral, dont les attributions rejoignent la symbolique de la coupe/ calice. La coupe est associée à la réceptivité, elle peut figurer une matrice, l'élément eau. Elle peut désigner un sujet apte ou digne de recevoir la Vérité. Dans la Cabale, elle identifie le Graal dont le contenu est révélation et vie ; elle relie le créé au Divin, à la vie psychique. Elle illustre la Mère céleste, la coupe divinatoire, la femme accueillante, la réceptivité féminine.

On remarque aisément des lions tournés vers l'entrée de la maison : Depuis la plus haute antiquité, l'animal symbolise la force et la majesté, le courage et la vaillance ; il est aussi le symbole de la tribu de



Juda, dont sont issus les rois de Juda et les rois d'Israël de la lignée de David. Il apparaît également présent dans la prophétie d'Ézéchiel appelée les « quatre Vivants ». Il est donc souvent le gardien du temple, de la connaissance cachée et divine. On pourra noter sur celui de droite, une queue passant entre ses pattes et remontant au-dessus du dos. En parti abimé, on devine qu'il tirait la langue... des attributs qui désignent la désinvolture et la libre pensée, et n'est pas sans rappeler quelques gargouilles dont la fonction est d'effrayer et repousser les mauvais esprits et garder ainsi le sanctuaire. Le deuxième à gauche semble couronné ; étaient-ils tous les deux ? Désignant par là une souveraineté (Lion de Juda par exemple).

La deuxième clef de voûte a été sculptée en forme de rose à huit pétales trilobés. Le chiffre est d'importance dans la symbolique chrétienne, et désigne souvent les huit Béatitudes : nom donné à une partie du *Sermon sur la montagne* rapporté dans l'Évangile selon Matthieu et à une partie du *Sermon dans la plaine* de l'Évangile selon Luc. Elles sont au nombre de huit dans l'Évangile selon Matthieu et de quatre dans l'Évangile selon Luc où elles sont suivies par quatre malédictions. Chacune des Béatitudes présente une situation dans laquelle la personne décrite ne serait pas considérée par le monde comme « bénie », et pourtant Jésus déclare qu'elle est vraiment bénie et d'une bénédiction qui durera plus longtemps que toute bénédiction que le monde est capable de lui offrir :

- 1/ Heureux les pauvres en esprit, car le Royaume des Cieux est à eux.
- 2/ Heureux les affligés, car ils seront consolés.
- 3/ Heureux les doux, car ils posséderont la terre.
- 4/ Heureux les affamés et assoiffés de la justice, car ils seront rassasiés.
- 5/ Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.
- 6/ Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu.
- 7/ Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu.
- 8/ Heureux les persécutés pour la justice, car le Royaume des Cieux est à eux.

Enfin, là aussi les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem rappelaient dans leur règle huit Béatitudes, souvent placardées à l'entrée des hospices de l'Ordre de Malte :

- 1/ contentement spirituel
- 2/ vivre simplement sans malice
- 3/ vivre en humilité
- 4/ pleurer ses fautes et péchés
- 5/ aimer la justice
- 6/ être miséricordieux
- 7/ être net et sincère de cœur et de pensée
- 8/ endurer les afflictions et les persécutions pour la justice

Deux petites têtes en place de culots, opposées de chaque côté de la galerie, représentent pour l'une une tête couronnée portant trois fleurs de lys, et une autre très simple et dénuée d'éléments remarquables. Précisons que les lys, représentés par trois, offrent une valeur sacrée : loin de représenter seulement la royauté, ils symbolisent aussi la pureté, un symbole solaire et de lumière (à laquelle la royauté était associée), et symbole de la Vierge Marie (après le croissant), image de la fécondité. Ce symbole porté sur une couronne peut en effet évoquer la royauté et la chrétienté ; quelle serait la représentation de l'autre visage en face ?

La troisième clef de voûte semble significative, avec une représentation stylisée d'un homme barbu dont les cheveux en auréole désignent l'illumination, l'éveil ou la sagesse, la sainteté du personnage. Les deux lettres accolées « J » et « S » pour Johannes Sancti : Saint-Jean. Le personnage barbu présente évidemment ici, Saint-Jean le Baptiste. En effet, Saint-Jean l'évangéliste était (à l'époque de l'arrestation de Jésus) le plus jeune des apôtres, représenté souvent dans la statuaire chrétienne sous des traits fins ou « féminins ». Il s'agit donc de Jean le Baptiste, connu également comme le Saint Patron de l'Ordre des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte. C'est un

personnage de la tradition chrétienne et musulmane connu respectivement sous les noms de saint Jean Baptiste et sous celui de Yahya ibn Zakariya (Jean fils de Zacharie). Il est le prophète qui a annoncé la venue de Jésus de Nazareth et l'a désigné comme l'« agneau de Dieu ». Il lui a donné le baptême sur les bords du Jourdain, et a laissé ses propres disciples le suivre. Précurseur du Messie, il est donc présenté dans les évangiles comme partageant beaucoup de traits avec le prophète Élie.

Deux autres têtes sculptées se font face ; l'une représente un chevalier casqué (portant un casque nasal/ XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) et une couronne ornée d'un nœud de ruban. Une tradition rapporterait ici la couronne de l'avouée du Saint-Sépulcre (?) : en effet, Godefroy de Bouillon, élu roi de Jérusalem, refusa de porter la couronne d'or à Jérusalem, et se contenta du titre d'avoué du Saint-Sépulcre. Il aurait porté une couronne de fer ornée d'un ruban de velours... plus important encore, il fut le premier souverain à agir en mécène, avec son frère Baudouin, pour soutenir l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, leur cédant des terres en Brabant comme en Terre Sainte. Face au chevalier, une tête féminine est représentée de manière stylisée ; peut-on alors faire un lien avec la Mère universelle ? Il est plus que douteux qu'il s'agisse ici de la Vierge Marie, car cette dernière est imagée dans la statuaire chrétienne et possède de véritables sanctuaires.

La quatrième clef de voute (martelée durant les événements révolutionnaires) montre une croix fleurdéliée cantonnée de feuilles de chêne. Il apparaît que cette armoirie ne coïncide avec aucune famille de la cité de Salers. Peut-être que des recherches futures éclairciront son origine (famille ou confrérie). Approchant de l'entrée de la maison, un écu apparaît à droite en place d'un culot. Il ne montre pas de traces de martèlement, aussi sa représentation habituelle ramène au bouclier, dont le symbole est celui de l'arme passive, défensive et protectrice, comme l'armure qui isole et protège celui qui le porte.

Encadrant la porte d'entrée, deux visages présentent, d'un côté une tête surmontée d'une couronne à trois besants (monnaie d'or de Byzance) et rappelant le voyage vers la terre sainte. Enfin, un visage portant une barbe bifide, pareil aux représentations dans l'art roman.

### **Une institution religieuse enseignante : «La Compagnie de Marie Notre-Dame»**

L'époque baroque en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, est caractérisée par la création de nombreuses institutions religieuses et enseignantes en Europe, et ce afin de réaffirmer l'héritage catholique et l'évangélisation après les troubles violentes des guerres religieuses qui secouèrent la France. Ainsi, en 1646, fut fondé un couvent et école de fille à Salers, où se succéderont les enfants des grandes familles de la cité. L'enclos saccagé et les religieuses expulsées à la Révolution, les sœurs enseignantes profiteront alors de l'opportunité de la Restauration sous Louis XVIII, pour occuper à nouveau les lieux le 1<sup>er</sup> mai 1822, puis jusqu'aux lois anti-congréganistes de 1901-1904, et l'exil définitif de ces dames à Jumet dans le sud de la Belgique en août 1904, suite à l'appel de l'évêque de Tournai. Le couvent de Salers devait être rasé en 1948, ne laissant qu'une aile, réaménagée en salle des fêtes.

La Compagnie de Marie-Notre-Dame (ou Ordre de Notre-Dame) fut la première congrégation féminine consacrée à l'enseignement des jeunes filles, dont la fondation remonte en 1607, à Bordeaux, par sainte Jeanne de Lestonnac (1556-1640), nièce du philosophe Michel de Montaigne<sup>11</sup>. C'est avec le soutien des Jésuites, que le projet d'une institution religieuse consacrée à l'enseignement et l'éducation

<sup>11</sup> Michel de Montaigne évoquait sa nièce en ces termes : « Très pieuse, d'humeur joyeuse, intelligente et belle, la nature en avait fait un chef d'œuvre, alliant une si belle âme à un si beau corps et logeant une princesse en un magnifique palais. »

des jeunes filles est présenté en mars 1606 devant Mgr de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Ce dernier approuve cette initiative et une première maison ouvre ainsi sous l'appellation de monastère de Maric-Notre-Dame. Le 1<sup>er</sup> mai 1608, Jeanne de Lestonnac et quelques compagnes prennent l'habit religieux. L'année suivante, le roi Henri IV donne également son approbation permettant à la congrégation de se développer rapidement en France. Ce projet éducatif s'inspire d'influences diverses comme les idées de Montaigne, la réforme protestante et la spiritualité ignatienne.

À la mort de la fondatrice et première supérieure générale (1640), la congrégation compte une trentaine d'institutions d'enseignement en France, avec la fondation d'une maison à Barcelone en 1650, et ainsi la toute première créée hors de France. Au XVIII<sup>e</sup> siècle la congrégation se développe rapidement en Espagne et dans son empire colonial d'Amérique latine. Avec leur retour en France au XIX<sup>e</sup> siècle, s'ensuit un nouveau départ, avec de nouvelles fondations d'institutions en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie.

Elles sont présentes de nos jours dans 27 pays, où les sœurs vivent en petites communautés, réalisant ainsi leur mission d'éducation au service des jeunes et aux côtés des femmes, particulièrement dans les pays où les conditions de vie humaine sont les plus détériorées. Avant sa fermeture en 2011, la communauté de Salers installée à Jumet, ouvrit ainsi une nouvelle école au Congo.

En 2010, cette congrégation comptait 1604 membres répartis dans 134 communautés de part le monde.

Cependant, lors de l'exil, sœur Louise Guillaume choisissait de rester à Salers pour finalement fonder une école libre de fille, en lieu et place de la demeure du Commandeur Israël de Mossier, devenue depuis une maison mystérieuse et connue alors, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, sous le nom de « Maison des *Templiers* », désormais en partie démolie, très probablement durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et les révolutions qui agitèrent le pays : fut-elle vendue comme bien national, saccagée ou encore l'objet d'une transaction immobilière avant reconstruction et remaniements dans le voisinage ? Quoiqu'il en soit, sœur Guillaume, soutenue par divers mécènes comme l'abbé Joseph Gély (homme érudit et photographe renommé), et quelques membres de sa famille... parvint à faire l'acquisition de la vieille maison et de la demeure voisine, là où l'abbé Chaumeil avait transféré l'école chrétienne des garçons en janvier 1889.

Sœur Louise Guillaume était née à Drugeac en 1855, puis suivit sa scolarité au couvent Notre-Dame, et sentant sa vocation religieuse, prononça ses vœux en 1881, alors âgée de 26 ans. Après le départ des sœurs vers la Belgique, « *elle obtenait en 1905 l'autorisation d'ouvrir une école libre de filles. École bien modeste au départ, mais rapidement, il fallut envisager une plus grande maison... et la directrice du pensionnat de Notre-Dame de Lorette put voir avec fierté prospérer son œuvre et se réaliser son rêve de toujours* ».

Elle tomba gravement malade en décembre 1940, « *immobilisée au lit pendant dix mois, elle fit l'admiration de tous, restant jusqu'au bout l'âme de son école, avant de décéder le 19 octobre 1941 à l'âge de 86 ans, après soixante ans de vie religieuse* ».

Durant les derniers mois de sa vie, elle fit don par testament, de son école à l'évêché de Saint-Flour, qui depuis 1943 est officiellement le propriétaire des lieux, continuant l'œuvre scolaire grâce à l'*association d'éducation chrétienne*. La création de l'école publique et la diminution progressive des effectifs provoquent la fermeture de l'école libre de fille en 1987. Le syndicat d'initiative loue alors la *maison dite des Templiers* pour créer ici un musée des arts et traditions populaires, dont l'impulsion sera donnée grâce à l'érudition du très estimé guide local, Philippe Garrigue, qui apporte ses connaissances à un lieu si emblématique de l'histoire safranrière.

Sources :

Extraits de « Ces Messieurs de la Religion » (Claude Petiet).

Enquêtes et documents d'Isabelle Fernandez (Aprogenere) - Stéphane Veyret (Guide du patrimoine au musée de Salers).

Collection des inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790 - Archives ecclésiastiques série H / tome premier H1 à H 702 - Ordre de Malte, Langue d'Auvergne.

Documents sur le commandeur et la confrérie Saint-Eloi à Salers par Cédric Tartaud-Gineste (SHPS).

Léopold Niepce - Le Grand-Prieuré d'Auvergne - Lyon, 1883.

Statuts, titre II : de la réception des frères.

Statuts, titre XI : des caravanes que les frères doivent faire sur les galères.

Abbé de Vertot, Livre XV : du gouvernement de l'île de Malte.

Abbé de Vertot, titre XVIII : des défenses et des peines, article 38.

Revue de Malte : Neuf siècles de l'Ordre souverain militaire et hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Rhodes et de Malte – Ed. La Tradition Vivante.

Sources textes et images archives communales de Saint-Hilaire.

Extraits du journal paroissial de Salers.

Acte de fondation de l'amicale des anciennes élèves de l'institution Notre-Dame de Lorette.